

## Vos talents d'ingénieur au profit d'une mission de service public



**Devenez Ingénieur de l'Industrie et des Mines**

### ►► Comment devenir Ingénieur de l'Industrie et des Mines ?

- Être titulaire d'un diplôme ou titre d'ingénieur
- Ou être titulaire d'un diplôme ou titre sanctionnant un troisième cycle d'études scientifiques (BAC+5)

### ►► Comment s'inscrire ?

- Inscription en ligne : [www.drire.gouv.fr](http://www.drire.gouv.fr)
- Ou demandez un dossier de candidature : **01.53.44.28.00**
- Ou par courriel : [concours.minefi@finances.gouv.fr](mailto:concours.minefi@finances.gouv.fr)

### ►► Dates à retenir

- Date limite de pré-inscription : **31 janvier 2008**
- Date limite d'envoi des dossiers : **14 février 2008**
- Entretien : **du 14 au 30 avril 2008**

### ►► Pour en savoir plus

Contactez la Direction de l'Action Régionale, de la Qualité et de la Sécurité Industrielle  
Bureau de la gestion des ressources humaines  
01.53.44.26.20 ou [corinne.bossant@industrie.gouv.fr](mailto:corinne.bossant@industrie.gouv.fr)

### ►► Après votre réussite au concours

- Vous intégrez un service déconcentré régional au sein d'une DRIRE ou un service ministériel d'administration centrale
- Vous bénéficierez d'un cycle de formation professionnelle en alternance pour vous préparer à exercer votre futur métier

## ►► Des fonctions variées offrant un large panel de métiers au sein du réseau des DRIRE

**Agents de catégorie A de la fonction publique de l'État**, les ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM) exercent leurs fonctions principalement dans le réseau des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), sur l'ensemble du territoire, ou au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi ou du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

En contact avec les entreprises et en relation de nombreux autres services de l'État, les ingénieurs de l'industrie et des mines effectuent des missions variées, principalement dans les domaines de la sécurité industrielle et de la protection de l'environnement, consistant en des visites d'inspection et des contrôles effectués en entreprises assortis de l'étude de dossiers à caractère technique et de la rédaction de documents administratifs.

## ►► Les domaines d'intervention des IIM

- **Environnement industriel (39%)** : protection de l'environnement et de la santé contre les risques industriels et les nuisances (inspections, traitement des dossiers, ...).
- **Contrôle de la sécurité des véhicules (19%)** : réception des véhicules et surveillance des centres de contrôle technique des véhicules.
- **Développement économique (13%)** : soutenir la compétitivité en accompagnant le développement des PME-PMI et en favorisant l'innovation, la recherche industrielle et la diffusion des technologies.
- **Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (6%)** : protection des travailleurs, des patients, du public et de l'environnement des risques liés aux activités nucléaires.



- **Contrôles des instruments de mesure (métrologie) et des équipements sous pression (7%)**.
- **Sous-sol, mines et carrières (3%)** : gestion rationnelle du sous-sol, contrôle de la sécurité des travailleurs dans les exploitations minières, suivi de la création et de l'exploitation et de la fermeture des mines, carrières, puits de pétrole, ...
- **Energie (3%)** : amélioration de la sécurité des approvisionnements, renforcement de la maîtrise de la demande et diversification de l'offre, recours accru aux énergies renouvelables.
- **Métiers des fonctions support (12%)** : mission de pilotage et missions transversales (ressources humaines, logistique, informatique, gestion budgétaire, ...).



## ►► Une rémunération et une carrière attractives

Le salaire net mensuel en début de carrière est de **2 600 € à 3 100 €** en fonction de l'expérience professionnelle antérieure.

La carrière professionnelle des IIM offre de larges possibilités de promotion interne : accès au grade d'ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines et à l'emploi de chef de mission. Les IIM peuvent par ailleurs accéder au corps des ingénieurs des mines.

## ►► Le réseau des DRIRE

Au nombre de 24, les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) sont des services déconcentrés de l'État, dont l'animation et la gestion sont assurées, au sein de la direction générale des entreprises (DGE), par la direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle (DARQSI).

Placée sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, chacune des 24 DRIRE intervient pour le compte de plusieurs ministères, principalement le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi.

Le réseau des DRIRE, comme d'autres administrations, s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'État.

## ►► Témoignages d'IIM



Carole CHRISTOPHE  
Ingénieur de l'Industrie et des Mines  
DRIRE RHONE-ALPES  
Division énergie, électricité, sous-sol/ pôle sous-sol

A la sortie de mon école d'ingénieur, j'ai passé le concours pour entrer à la DRIRE, car j'étais attirée par la diversité des métiers proposés. Ils recouvrent des postes très techniques comme la métrologie ou les réceptions de véhicules, où la connaissance de la réglementation est également indispensable, mais aussi des postes exigeant davantage de relationnel tels que le développement industriel, où le contact avec des chefs d'entreprises permet de mesurer toutes les dimensions (économiques, sociales, organisationnelles...) d'une PMI. J'ai eu la chance, par un passage au ministère en charge de l'écologie, de représenter la France au Conseil de l'Europe, de rédiger des textes réglementaires et d'aller les «défendre» au Conseil d'Etat, de participer à des conférences de presse à Matignon... Autant d'expériences enrichissantes tant du point de vue de l'ingénieur que du citoyen français que je suis. Aujourd'hui dans les métiers du sous-sol (mines et carrières), j'ai un peu l'impression de pouvoir contribuer au «développement durable» en veillant au respect de la réglementation environnementale par les exploitants. L'alternance du travail administratif au bureau, des réunions avec des élus ou autres services de l'Etat, et des inspections sur le terrain (qui, dans mon domaine d'activité, me permettent souvent d'apprécier de très beaux paysages...!), fait que la routine ne s'installe pas et qu'on trouve toujours un très grand intérêt à ce que l'on fait pour le service. Depuis 11 ans que je travaille à la DRIRE, je n'ai jamais regretté mon choix.



Pierre CASTEL  
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines  
DRIRE PACA  
Chef du pôle risques accidentels  
Division de l'environnement, des risques et du sous-sol

« Une fois diplômé de l'École des Mines d'Alès, c'est assez naturellement que j'ai intégré le corps des IIM. Plus de 20 ans après, je ne le regrette pas. Mes attentes ont été satisfaites.

L'expérience accumulée en 5 postes m'a permis de développer une culture industrielle diversifiée, tant sous l'angle des contrôles de sécurité et de la protection de l'environnement que du soutien au développement des entreprises par le transfert technologique et la formation. Les nombreux contacts noués à l'occasion de ces missions m'ont énormément appris : qui mieux connaît mieux une usine Seveso que son exploitant ? Les exigences des secteurs pointus comme le nucléaire et l'offre de formation très garnie imposent de tenir à jour ses connaissances sur les technologies et sur les méthodes. La nature des missions exercées induit une présence importante au sein des entreprises et leur donne ainsi un caractère concret.

En terme d'évolution de carrière, j'ai accédé au management de l'équipe d'inspection des installations à risques majeurs de la DRIRE PACA, poste exigeant mais très enrichissant. »